



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

APPEL A PROJETS **« Rencontre ton métier » - 2024**

Adresse de publication de l'appel à projets :

<https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets>

CONTACTS

Adresse postale :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction de la Formation, de l'Orientation et des Parcours Professionnels

Service Orientation Métiers Apprentissage

Appel à projets « Rencontre ton métier »

27 place Jules Guesde

13481 Marseille Cedex 20

Adresse électronique :

rencontretionmetier@maregionsud.fr

I- CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a élargi les compétences des Régions en matière d'orientation et d'information afin de « mieux ancrer l'information dans le contexte local, en prenant pleinement en compte les caractéristiques de l'offre de formation régionale et les besoins économiques locaux ». Elle a confié aux Régions l'organisation d'actions d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en direction des élèves et de leur famille, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires.

Ce transfert de responsabilité permet de conforter la compétence existante de la Région dans le cadre du service public régional de l'orientation, instauré par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, en visant désormais l'ensemble des publics.

Dans ce cadre, l'orientation et la formation apparaissent comme de véritables leviers du développement économique et de l'insertion professionnelle, dans la perspective de répondre aux besoins des entreprises.

L'orientation est directement liée à l'objectif de réussite et d'insertion sociale et professionnelle. Aussi, pour répondre à cet enjeu, il est indispensable que chaque élève dispose d'un accès à l'information renforcé et clair ainsi qu'à un accompagnement individualisé.

Le 24 juin 2022, le Conseil régional a adopté par délibération n°22-380 son nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028. Ce schéma s'articule autour de cinq axes avec pour ambition de « faire de la Région Sud la plus belle région d'Europe et un modèle européen de développement économique durable et résilient » :

- premier axe : « Vers une croissance régionale 100 % climat positif » ;
- deuxième axe : « Vers une région industrielle souveraine et plus résiliente face aux crises » ;
- troisième axe : « Faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur l'une des régions les plus innovantes d'Europe » ;
- quatrième axe : « Accélérer la croissance des entreprises : compétences, international, développement et transmission » ;
- cinquième axe : « Une région plus simple, plus proche et plus lisible au service d'une croissance équilibrée des territoires ».

Ce document stratégique rappelle notamment la nécessité de déconstruire des représentations et stéréotypes dont souffrent certains métiers mais également l'amélioration de l'accès aux métiers en tension et la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, par délibération n°23-0022 du 24 mars 2023 du Conseil régional l'Etat, la Région et les partenaires sociaux ont également renouvelé le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles 2023-2028. Ce contrat structurant des politiques régionales permet à l'ensemble des partenaires impliqués de disposer d'un document cadre stratégique pour six ans concernant le pilotage des politiques orientation/formation professionnelle.

Également, conformément au Plan climat « Gardons une COP d'avance », adopté par délibération n° 21-163 du 23 avril 2021 du Conseil régional, la Région sera attentive au fait que les actions

soutenues dans le cadre de cet appel à projets s'appuient sur des démarches engagées dans la lutte contre le changement climatique, la préservation de l'environnement et le bien-être de sa population.

Ainsi, au travers de ses compétences, la Région dispose de plusieurs clés pour agir, notamment :

- avec la compétence en matière de formation professionnelle, pour développer des formations innovantes et attractives ;
- avec la compétence orientation, pour mettre en relation les jeunes avec le monde professionnel et les acteurs de l'emploi ;
- avec l'ambition de faire de l'insertion professionnelle une réalité et une réussite ;
- avec la volonté d'accompagner les actifs mais aussi le monde économique dans sa dynamique territoriale et notamment la question cruciale des besoins en recrutement et en compétences, avec des outils innovants afin de décloisonner le marché de l'emploi.

Aussi, en réponse aux compétences confiées par la loi, la Région met en œuvre un accès à l'information qui garantisse à chacun de disposer d'éléments de décisions fiables et éclairants. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se fixe pour objectif de permettre aux 254 000 collégiens, 168 000 lycéens, 45 000 apprentis, 180 000 étudiants qu'elle compte, ainsi qu'à leur famille, d'être des acteurs informés et avisés pour réussir leur orientation et préparer dans les meilleures conditions leur avenir professionnel.

La stratégie régionale d'information sur les métiers et les formations s'appuie prioritairement sur des dispositifs opérationnels tels le site internet de la Région : <https://www.orientation-regionsud.fr/> , la plateforme d'accueil téléphonique renforcée et le GPS de l'orientation « CartoSud ».

La Région souhaite associer de manière étroite l'ensemble des acteurs de la sphère orientation, formation ainsi que le monde économique à la mise en œuvre de cette ambition.

Aussi, soucieuse d'articuler au mieux les missions qui lui sont dévolues en matière d'information sur les métiers et d'orientation tout au long de la vie, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, engagée dans son rôle d'accompagnement vers l'emploi, souhaite par l'appel à projets « Rencontre ton métier » permettre aux publics d'être acteurs et de maîtriser leur parcours en leur donnant de meilleures clefs de compréhension et d'appropriation du monde économique et professionnel. Il s'agit ainsi de favoriser l'émergence et la mise en visibilité d'actions qui contribueront à rendre les publics acteurs dans la construction de leur projet d'orientation ou professionnel afin qu'ils aient la meilleure connaissance possible des filières et des métiers existants.

L'appel à projets « Rencontre ton métier » vise donc à accompagner le déploiement sur le territoire d'actions innovantes, interactives et pédagogiques qui constitueront autant d'outils pertinents et de solutions qui pourront être mobilisés tout au long de l'année par les acteurs du service public de l'emploi et de l'orientation.

II- OBJECTIFS GENERAUX DE L'APPEL A PROJETS

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est particulièrement attachée à la diversité des approches en matière d'information sur les métiers et d'orientation professionnelle. Les mises en situation professionnelle, les immersions, les échanges avec les professionnels et les entreprises peuvent être déclencheurs d'un parcours réussi d'accès au métier. Les rencontres avec des professionnels de l'orientation, mais aussi avec des détenteurs de savoir-faire métiers, permettent d'étayer les démarches d'orientation.

L'appel à projets « Rencontre ton métier » a pour objet de contribuer à faire émerger des actions réalisées en région en matière d'orientation, de découverte des métiers, d'information sur les formations et qui contribuent ainsi à l'évolution professionnelle, de toutes et tous, au plus près des territoires.

Le présent appel à projets permettra, selon les deux axes d'intervention prévus, de favoriser la mise en œuvre d'actions concourant aux objectifs suivants :

- *Apporter aux publics scolaires une information claire et lisible sur les métiers, l'emploi et la formation prenant en compte la mixité des métiers et l'égalité professionnelle en :*
 - mobilisant l'ensemble des acteurs de l'économie, de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles ;
 - favorisant la connaissance de l'évolution des métiers, les perspectives d'insertion professionnelle et la construction progressive d'un projet d'orientation ou de formation ;
 - valorisant les métiers qui recrutent et/ou en tension, les métiers méconnus mais porteurs d'emploi, les métiers souffrant d'un déficit d'image ou rencontrant des difficultés de recrutement ;
 - promouvant les établissements qui dispensent des formations en les mettant en lien avec le public ;
 - renforçant de nouvelles pratiques de découverte des métiers et des formations pour tous, notamment par les outils de diffusion innovants (nouveaux médias et outils pédagogiques, mises en situations réelles, immersives, éducation par les pairs, ambassadeurs etc.).

- *Contribuer, dans une stratégie d'orientation tout au long de la vie, pour tous les publics à :*
 - mettre en relation directe les entreprises qui recrutent avec les personnes en recherche d'emploi ;
 - faciliter la démarche des entreprises en leur permettant de valoriser leurs offres d'emploi et de rencontrer une pluralité de candidats ;
 - offrir aux demandeurs d'emploi un espace unique et un temps d'échanges professionnels privilégié en rassemblant l'ensemble de l'offre d'emploi d'un territoire ;
 - valoriser les différentes voies d'accès aux métiers et aux filières professionnelles par la présentation d'exemples de témoignage sur les parcours atypiques et de réussite, de parcours de formation, de passerelles, etc.

Ces projets ont également pour objectifs opérationnels :

- ↳ d'apporter des pistes concrètes en termes d'emploi, d'orientation et d'information sur les métiers d'une part aux collégiens, lycéens, apprentis, étudiants et leur famille et d'autre part aux demandeurs d'emploi, aux salariés ;
- ↳ de participer à réduire les phénomènes d'« autocensure » dans l'orientation et mieux informer sur les métiers d'avenir tels ceux du secteur numérique et de la transition écologique ;
- ↳ de contribuer à promouvoir les démarches d'égalité et de mixité.

Cet appel à projets s'inscrit dans la stratégie définie par le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation 2022-2028 et s'appuie également sur les filières

stratégiques dont la structuration des projets est assurée en l'occurrence par les huit opérations d'intérêt régional (OIR) :

- naturalité : positionner Provence-Alpes-Côte d'Azur comme leader en matière de naturalité et d'alimentation de qualité ;
- thérapies innovantes : faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur l'un des leaders mondiaux des thérapies de demain ;
- industries du futur : développer par l'inter filière les modèles industriels de demain ;
- énergies de demain : développer l'économie verte au service de la transition énergétique de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- économie de la mer : structurer la filière navale et maritime pour conquérir de nouveaux marchés ;
- silver économie : créer des solutions pour le maintien en bonne santé et à domicile de la population senior ;
- tourisme et industries créatives : maximiser les potentiels économiques au croisement de la culture du tourisme et du numérique ;
- smart tech : bâtir la première Smart Région d'Europe.

Ces opérations d'intérêt régional sont en lien avec les campus des métiers et des qualifications où la Région et l'Education nationale s'unissent pour une stratégie commune : répondre aux attentes du monde de l'entreprise, offrir des formations en adéquation avec le développement territorial et les secteurs d'activité d'excellence.

Le présent appel à projets intègre les enjeux du Plan climat « Gardons une COP d'avance » en renforçant notamment la connaissance des métiers « verts » dans les actions d'orientation et information métiers. Ce Plan climat, adopté par délibération n°21-163 du 23 avril 2021 du Conseil régional, a vocation à approfondir, massifier et accélérer la transition écologique et l'adaptation de l'institution régionale, de ses territoires comme de ses entreprises.

Par ailleurs, l'un des enjeux de l'appel à projets « Rencontre ton métier » est d'apporter une information claire sur les métiers en promouvant la diversité et la mixité des métiers, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, la pluralité des secteurs professionnels, les métiers et secteurs émergents.

Il s'agira pour la Région de valoriser des projets qui prendront en compte des problématiques de mixité professionnelle, notamment à travers des actions de sensibilisation des entreprises, des collectivités ainsi que des établissements scolaires et des publics jeunes et leur famille à ces enjeux.

III- AXES DE L'APPEL A PROJETS « RENCONTRE TON METIER »

L'appel à projets « Rencontre ton métier » se décline autour de deux axes d'intervention spécifiques qui portent d'une part sur des séquences d'information et de sensibilisation menées en milieu scolaire et d'autre part sur l'organisation de manifestations en lien avec les thématiques orientation, formation et emploi.

Le premier volet porte sur un public scolaire et le second concerne un public plus large en incluant les demandeurs d'emploi et les publics en reconversion professionnelle.

Le porteur de projet pourra se positionner sur l'un ou l'autre de ces axes ou bien sur les deux simultanément selon les modalités définies dans le présent appel à projets.

AXE 1 DE L'APPEL A PROJETS : SOUTIEN AUX ACTIONS D'INFORMATION SUR LES METIERS

Cet axe d'intervention vise à encourager des projets innovants permettant l'information sur les métiers à destination des publics ciblés en proposant des actions de découverte des métiers porteurs d'emploi, des compétences nouvelles à acquérir et leurs conditions d'exercice.

Les actions auront pour objectif de faire émerger des modalités d'informations innovantes, interactives et pédagogiques, notamment en lien avec les métiers en tension, émergents, ayant une image négative malgré les perspectives d'emploi ou encore qui peinent à embaucher des profils féminins ou l'inverse.

1) Publics ciblés

Les projets innovants attendus visent à faciliter l'accès à l'information sur les métiers à destination des collégiens, lycéens, apprentis, étudiants et leur famille.

2) Nature et éligibilité des projets attendus

Les actions déployées seront complémentaires à celles mises en œuvre dans le cadre de la stratégie régionale et devront permettre l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations et les débouchés, à tous et sur l'ensemble du territoire.

Les porteurs de projets proposeront notamment des actions de découverte des métiers porteurs d'emploi, des compétences nouvelles à acquérir et des conditions d'exercice. On peut les identifier comme suit :

- **métiers en tension** : pénurie de main d'œuvre et difficultés de recrutement sur le bassin d'emploi, au regard du nombre de postes à pourvoir,
- **métiers émergents** : présentation de nouveaux métiers répondant à des besoins et non identifiés par le public cible,
- **métiers à image négative** : des métiers offrant des perspectives d'emploi mais ne trouvant pas de candidats, besoin de rendre attractives certaines filières,
- **métiers et mixité** : promouvoir des filières qui peinent à embaucher des profils féminins ou l'inverse,
- **métiers « verts et verdissants »** : informer sur les nouveaux métiers en renforçant la connaissance des métiers « verts et verdissants », tous secteurs confondus.

Les principes d'intervention sont les suivants :

- les financements accordés n'ont pas vocation à se substituer à d'autres dispositifs existants ;
- la réponse à l'appel à projets peut porter sur l'un ou l'autre de ces attendus, et sur un ou plusieurs métiers ;
- le projet doit être mis en œuvre sur le territoire régional ;
- la durée prévisionnelle doit être précisée dans la réponse ;
- le porteur du projet s'engage à mener une évaluation à l'issue de sa mise en œuvre selon des indicateurs précisés dans la partie VII – Evaluation du présent appel à projets ;

- les projets déposés sont proposés par un opérateur unique mais il sera possible de créer un partenariat liant différents acteurs ; la Région aura un interlocuteur unique et les modalités de gestion en cas de partenariat ou groupement seront définies entre les partenaires ;
- les projets devront préciser les indicateurs relatifs à la cible visée, à savoir le nombre de collégiens, lycéens, apprentis, étudiants ou encore établissements touchés.

3) Modalités de mise en œuvre

Le porteur de projet devra intervenir au bénéfice des publics cibles en temps scolaire ou hors temps scolaire.

La conduite de l'action sera réalisée en lien avec les services de l'Education nationale et en complémentarité des actions éducatives mises en œuvre à destination des collégiens, lycéens, apprentis, étudiants de tous les établissements du territoire régional.

Les actions pourront se dérouler en classe (présentiel), prendre la forme de visites de sites professionnels ou de stages en immersion et de manière exceptionnelle en ayant recours à des supports distanciels.

Le projet devra préciser :

- l'intitulé de l'action ;
- la thématique générale de l'intervention ;
- le nombre d'interventions programmées avec une ou plusieurs séances par intervention, la durée et le contenu des séances, l'intervention par classe ou demi-classe, le niveau de classe, le nombre d'élèves concernés ;
- le territoire ou les zones sur lesquelles la structure propose son intervention (locale, départementale ou régionale) ;
- un calendrier prévisionnel sur la période scolaire.

Ces éléments seront à saisir dans la fiche action dont un modèle figure en annexe du présent appel à projets. Cette fiche action devra impérativement être complétée et jointe au dossier de demande de subvention déposé au titre de l'axe 1 de l'appel à projets « Rencontre ton métier ».

Dès lors que l'action est retenue, et après validation par les services de la Région, l'ensemble des fiches action seront médiatisées auprès des établissements scolaires de la région via la plateforme numérique dédiée, intégrée au site orientation-regionsud.fr.

Les supports pédagogiques mobilisés et/ou produits dans le cadre du présent appel à projets seront mis à la disposition de la Région afin de les rendre accessibles sur le site orientation-regionsud.fr.

Le montant maximum alloué sera plafonné à 30 000 € par projet.

4) Modalités d'organisation / Contexte crise sanitaire

Par ailleurs, il est demandé au porteur de projet qu'il intègre les éventuelles recommandations des pouvoirs publics en matière sanitaire dans l'organisation des actions. Il devra expliciter les mesures

sanitaires qu'il entend mettre en place à cette fin et notamment préciser dans sa réponse les modalités d'adaptation de l'action dans le cadre d'une mise en œuvre en distanciel.

AXE 2 DE L'APPEL A PROJETS : SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS EMPLOI, FORMATION, ORIENTATION ET INFORMATION SUR LES METIERS

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur assure sa responsabilité d'orientation et souhaite favoriser la mobilisation des acteurs afin qu'ils interviennent au plus près des territoires et qu'ils proposent des actions d'information sur cette thématique. Elle entend donc soutenir dans cet axe l'organisation de forums, d'événements, de manifestations emploi ou orientation d'envergure régionale, départementale, voire interterritoriale.

La Région a pour ambition de définir les modalités les plus efficaces pour informer au mieux ses publics et encourage à ce titre les acteurs du territoire à proposer des outils et des temps forts afin qu'ils appréhendent au mieux le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations. Elle entend ainsi favoriser l'émergence de ces espaces qui permettront d'accompagner différents publics dans leurs démarches d'orientation, de formation ou d'emploi.

Les métiers « verts et verdissants » sont fondamentaux pour la préservation de l'environnement et constituent un vivier d'emplois en développement constant. Pour autant, ces secteurs souffrent encore d'un déficit d'attractivité ou de notoriété. C'est pourquoi la Région, dans le cadre de sa compétence « orientation / information sur les métiers » et en appui du présent appel à projets, souhaite sensibiliser ses publics en les informant sur ces nouveaux métiers et en renforçant la connaissance des métiers « verts et verdissants ».

Ces lieux d'échanges devront répondre aux réalités du monde économique et aux besoins exprimés par les différents publics. En ce sens, deux approches thématiques pourront être envisagées en fonction du public ciblé par la manifestation.

1) Nature et éligibilité des projets attendus

A) Forums et manifestations « orientation et information sur les métiers » à destination des scolaires

Publics ciblés : collégiens, lycéens, apprentis, étudiants et leur famille.

En complément de l'offre de service régionale qui vise l'accompagnement des scolaires dans leurs choix d'orientation, les réponses à l'appel à projets viendront enrichir les outils proposés par la Région et les ressources mises à disposition par l'Education nationale. L'enjeu principal de ces temps forts et de ces manifestations est de rendre les élèves acteurs dans la construction de leur orientation.

Ces événements en présentiel ou en digital permettront aux élèves d'approfondir leur connaissance de l'ensemble des métiers dont notamment les métiers émergents ainsi que les formations pour y parvenir.

Les porteurs de projets mettront en œuvre des événements intégrant de nouvelles pratiques de découverte des métiers et des formations, notamment par des outils de diffusion innovants. Aussi, une attention particulière sera portée sur les actions qui permettront de faciliter les interactions entre usagers et partenaires et d'accompagner les publics scolaires dans la construction de leur parcours.

Ces événements pourront prendre la forme de supports numériques et d'outils d'aide à l'orientation tels des webinaires. Les manifestations pourront également permettre la tenue de conférences en ligne ou en présentiel qui aborderont les principales préoccupations des scolaires ou être en lien avec des moments clefs de l'orientation mais également favoriser les échanges avec des professionnels dans le cadre de la découverte de métiers ou de secteurs d'activité.

Les supports mobilisés et/ou produits dans le cadre de ces forums et manifestations seront mis à la disposition de la Région afin notamment d'être capitalisés et intégrés sur le site orientation-regionsud.fr.

Afin de répondre aux enjeux de la transition écologique prévus dans le Plan climat, la Région accordera une attention particulière aux porteurs de projets qui proposeront des manifestations « orientation et information sur les métiers » selon un format hybride, à la fois digital et en présentiel et qui contribueront aux objectifs « 100 % climat positif ».

B) Forums et manifestations « Emploi » tous publics

Publics ciblés : scolaires (collégiens, lycéens, étudiants), apprentis, demandeurs d'emploi, jeunes et leur famille, jeunes en décrochage scolaire, salariés en réorientation professionnelle, etc.

D'envergure communale ou intercommunale, voire départementale, ces manifestations répondront à différents enjeux en permettant aux publics de rencontrer les acteurs de l'emploi du territoire, de connaître les offres d'emplois du marché, d'assister à des ateliers pratiques et à des conférences mais également de postuler à un maximum d'entreprises. Ces forums en présentiel favoriseront la rencontre *in situ* et constitueront une brique importante de l'expérience candidat.

En favorisant une relation directe entre les demandeurs d'emplois, les salariés et les entreprises implantées localement, les forums et salons thématiques « emploi » organisés sur le territoire régional représenteront une plateforme de mise en réseau incontournable de la lutte contre le chômage.

Ils constitueront ainsi une opportunité pour les entreprises et les candidats en recherche d'emploi en fluidifiant le marché de l'emploi, notamment s'agissant des nouveaux métiers identifiés dans les bassins d'emplois ciblés.

Ces forums devront présenter un caractère innovant : manifestation adossée à un événement, lien avec d'autres événements sportifs ou culturels, première édition d'une manifestation sur un territoire donné, etc. Ils devront par ailleurs garantir la diversité des exposants (entreprises, secteurs, filières notamment stratégiques, branches professionnelles, opérateurs de compétences, organismes de formation, etc.) et des publics ciblés.

Ces forums devront permettre la tenue d'un stand d'information physique ou digital sur les dispositifs régionaux qui favorisent le rapprochement entre les entreprises du territoire et les demandeurs d'emploi, notamment « un parrain, un emploi », le site [www.orientation-regionsud](http://www.orientation-regionsud.fr) et le guichet unique pour les entreprises.

2) Caractéristiques des projets attendus

Les réponses à l'appel à projets devront préciser dans la mesure du possible les éléments suivants :

- rayonnement de la manifestation (territoires ciblés, plan de communication mis en place, etc.) ;
- implication des partenaires locaux (économiques, institutionnels, chambres consulaires, intermédiaires de l'emploi, acteurs de l'orientation, branches professionnelles, Pôle emploi, écoles de la deuxième chance, missions locales, plans locaux pour l'insertion et l'emploi, etc.) dans l'organisation du forum ou de la manifestation ;
- publics visés : information et préparation des publics préalablement à la manifestation par les acteurs et prescripteurs ;
- pertinence des entreprises conviées (métiers en tension sur le territoire et OIR) ;
- offres d'emploi, stages, alternance ou supports d'information sur les métiers et les formations ;
- opportunité des secteurs d'activité ciblés, en lien avec les besoins du territoire ;
- modalités de mise en œuvre favorisant la participation à la manifestation (moyens de locomotion, mobilisation des réseaux, accessibilité du lieu de l'évènement, etc.) ;
- promotion de la mixité des métiers et de l'égalité professionnelle ;
- prise en compte de la dimension environnementale dans l'organisation du forum ou de la manifestation dans le respect des principes du développement durable (solutions de covoiturage, recyclage, etc.) ;
- approche novatrice du format de la manifestation : forum virtuel, utilisation de lunettes 3D, caractère nomade ou itinérant, match sportif de recrutement, diffusion sur les réseaux sociaux, festival, etc. ;
- création et utilisation d'outils de communication novateurs ;
- attractivité et interactivité des démonstrations ou des animations en proposant des stands et des supports adaptés aux différents publics ;
- utilisation et mise en avant des « nouvelles technologies » : les pratiques ou technologies nouvelles du métier ou ses évolutions ; par exemple les pratiques de développement durable (économie circulaire) ou la digitalisation des pratiques du métier.

Le principe de mutualisation des moyens, a minima à l'échelle d'un bassin d'emploi, pourra être utilisé afin de valoriser tous les dispositifs innovants et les intégrer. Il s'agira également de repérer les outils déjà existants produits par les branches professionnelles ou autres partenaires et les réutiliser.

3) Modalités d'organisation

Afin d'être accessible à tous, le forum ou la manifestation devra prévoir des plages horaires étendues et adaptées, notamment aux familles.

Le forum en présentiel devra permettre l'accessibilité aux personnes handicapées.

Par ailleurs, pour les manifestations en présentiel, il est attendu de la part du porteur de projet qu'il intègre les éventuelles recommandations des pouvoirs publics en matière sanitaire dans l'organisation des actions. Il devra expliciter les mesures sanitaires qu'il entend mettre en place à cette fin et notamment préciser dans sa réponse les modalités d'adaptation de l'action dans le cadre d'une mise en œuvre en distanciel.

IV- ACTEURS ELIGIBLES

Les deux axes de cet appel à projets sont ouverts à toutes entreprises au sens du droit communautaire, associations, branches professionnelles, consulaires, partenaires sociaux, groupements d'entreprises, établissements publics, collectivités territoriales.

V- MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION

1) AU TITRE DE L'AXE 1: « SOUTIEN AUX ACTIONS D'INFORMATION SUR LES METIERS »

Le montant de l'aide attribuée est plafonné à **30 000 €** par projet.

Dans le cadre des règles communautaires et de son règlement budgétaire et financier, le financement de la Région sur les projets sélectionnés intervient sous forme de subventions spécifiques de fonctionnement pouvant atteindre au maximum 80 % des dépenses éligibles au projet. Le co-financement sera à préciser dans le budget prévisionnel déposé dans le dossier.

L'aide régionale sera allouée sur la base du régime d'aide exempté n° SA.58981 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020.

Les projets devront présenter un plan de financement équilibré.

• Règles de gestion des sommes allouées

Le versement des aides est subordonné à l'envoi des pièces justifiant la réalisation du projet. Si celui-ci n'a pas été réalisé dans les temps ou partiellement, la Région se réserve le droit de demander la restitution totale ou partielle des fonds déjà versés.

Le financement ne pourra en aucun cas être réévalué, même si les dépenses justifiées dépassent le montant prévisionnel de l'opération.

En l'absence de dispositions particulières dans le cadre de cet appel à projets, le règlement budgétaire et financier de la Région s'applique. Ce dernier est disponible et téléchargeable sur le site internet de la Région : <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/les-subventions-regionales>

• Autres dispositions

Le financement d'un projet ne libère pas ses participants de remplir les obligations liées à la réglementation, aux règles d'éthique et au code de déontologie applicables à leur domaine d'activité. Le porteur de projet s'engage, au nom de l'ensemble des participants, à tenir informée la Région de tout changement susceptible de modifier le contenu, le partenariat et le calendrier de réalisation du projet.

2) AU TITRE DE L'AXE 2 : « SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS EMPLOI, FORMATION, ORIENTATION ET INFORMATION SUR LES METIERS »

Le montant de l'aide sera attribué en fonction de deux paramètres : l'envergure du projet et son format.

Le plafond de l'intervention est fixé à :

- **50 000 €** pour les actions d'envergure régionale en format présentiel et ou hybride et **15 000 €** pour les actions d'envergure régionale en seul format distanciel ;
- **15 000 €** pour les actions d'envergure départementale en présentiel ;
- **10 000 €** pour les actions d'envergure communale/intercommunale (de plus de 10 000 habitants) en présentiel.

Dans tous les cas, le montant de la subvention allouée ne pourra être supérieur à 80% du montant subventionnable.

• Les dépenses éligibles prévues :

La Région attribue une subvention au bénéficiaire qui s'engage à réaliser la manifestation emploi, orientation et information des métiers pour laquelle il a été retenu. Le montant subventionnable correspond à l'assiette des dépenses éligibles, c'est-à-dire le montant total des dépenses retenues par la Région pour déterminer le montant de la subvention.

Ne seront prises en compte que les dépenses afférentes à la manifestation.

VI- CALENDRIER ET MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A PROJETS

• Calendrier :

- 1) Lancement de l'appel à projets : 6 novembre 2023 ;
- 2) Date limite pour le dépôt : 19 janvier 2024 ;
- 3) Comité technique régional de sélection des projets avant présentation des projets au vote du Conseil régional ;
- 4) Vote du Conseil régional en rapport avec le calendrier des sessions et dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à l'appel à projets ;
- 5) Notification de l'attribution de la subvention aux structures porteuses.

• Dépôt des dossiers de candidature :

Dans l'hypothèse où le porteur de projet souhaite se positionner sur les deux axes, il devra obligatoirement déposer deux dossiers distincts de demande de subvention. Chacun des dossiers devra nécessairement mentionner l'axe concerné. Les projets devront ainsi être clairement détaillés pour chacun des deux volets, notamment sur le plan budgétaire.

Les documents relatifs à l'appel à projets « Rencontre ton métier » sont disponibles sur le site de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans la rubrique « aides et appels à projets » : www.maregionsud.fr

Toute demande doit faire l'objet d'un dépôt de **dossier pour action spécifique de fonctionnement**.

Les demandes devront être déposées sur la plateforme dématérialisée à l'adresse suivante et enregistrées selon l'intitulé « appel à projets Rencontre ton métier » en précisant l'axe d'intervention 1 ou 2 :

<https://subventionsenligne.maregionsud.fr> et par copie par mail à l'adresse suivante : rencontretonmetier@maregionsud.fr

Seuls les dossiers complets administrativement seront instruits.

VII- EVALUATION

1) DANS LE CADRE DE L'AXE 1 : « SOUTIEN AUX ACTIONS D'INFORMATION SUR LES METIERS »

Les actions devront faire l'objet d'une évaluation précise avec différents items tels que l'atteinte des objectifs fixés, le public visé, le nombre de jeunes concernés par âge, nombre de rencontres organisées en établissements scolaires et en dehors, nombre d'entrepreneurs qui ont témoigné, organisation des interventions, interactivité avec les jeunes, taux de satisfaction (enquête, débriefing, etc.) des jeunes, enseignants et entrepreneurs, la connexion en ligne, etc. ; toutes les informations permettant d'évaluer l'action.

Celle-ci visera à :

- mesurer l'atteinte des objectifs fixés et l'impact de l'action sur les publics ;
- éventuellement adapter l'action aux attentes des publics ;
- identifier les nouvelles pistes d'actions et élaborer des préconisations pour l'avenir.

A ce titre, une fiche bilan sera transmise au bénéficiaire de la subvention qui devra la retourner dûment complétée à l'issue de l'action.

La Région pourra être amenée à se rendre sur place pour évaluer l'action.

2) DANS LE CADRE DE L'AXE 2 : « SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS EMPLOI, FORMATION, ORIENTATION ET INFORMATION SUR LES METIERS »

Dans le cadre de l'organisation d'un forum, le porteur dont le projet aura été retenu devra prévoir une mesure de la satisfaction des personnes ayant participé à l'événement (visiteurs, accompagnateurs des groupes et exposants) ainsi que des données quantitatives (taux de fréquentation de l'événement, nombre de visiteurs, nombre et typologie des exposants, etc.). La Région pourra être amenée à se rendre sur place pour évaluer la manifestation.

VIII- INFORMATION – COMMUNICATION

Les porteurs de projets devront respecter les règles suivantes :

- informer le public du concours financier qui lui est alloué par la Région notamment dans son rapport d'activité et d'apposer, dans le respect des principes définis par sa charte graphique, le logo de la Région sur tous ses documents et supports de communication ainsi que sur le lieu de la manifestation. Le logo de la Région devra par ailleurs figurer, le cas échéant, sur le site internet dédié à la manifestation précédé de la mention « avec le soutien de » ;

- informer préalablement et systématiquement la Région de toute communication publique autour du projet ;
- s'associer aux partenaires régionaux pour la communication sur ces opérations ;
- s'engager à convier la Région à la conférence de presse qui serait éventuellement organisée dans le cadre de l'opération, à l'inauguration de l'équipement ou de toute autre type de manifestation, objet du financement ;
- s'engager sur demande de la Région à permettre à cette dernière de faire apposer soit sur les lieux de l'opération, soit au siège du bénéficiaire, les éléments de communication de son choix dans les conditions qu'elle aura définies ;
- dans le cadre de l'organisation d'un forum ou d'une manifestation, s'engager à valoriser la participation de la Région autour d'un stand dédié à l'institution ;
- par ailleurs, dans l'optique d'une valorisation élargie, les porteurs de projets autorisent la Région à communiquer les informations relatives à leur action sur le site régional www.orientation-regionsud.fr ou tout autre outil créé à cet effet. Ils devront en ce sens se rapprocher des services de la Région qui assureront ce relais.

RENCONTRE TON METIER

Porteur du projet	
Objectifs généraux	L'objectif de l'appel à projets est de faire émerger des actions innovantes, interactives et pédagogiques, à destination des collégiens, lycéens, apprentis ou étudiants permettant l'information sur les métiers.
Intitulé de l'action	
Objectif de l'action (Quelles compétences visées)	
Secteurs d'activité concernés	Industrie et énergie <input type="checkbox"/> Information et communication <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Assurances Finance immobilier <input type="checkbox"/> Commerce <input type="checkbox"/> Santé social <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Agriculture agroalimentaire <input type="checkbox"/> Hébergement Restauration <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> Préciser
Nombre de séquences prévues pour l'année scolaire	
Nombre de séances par séquence Durée de chaque séance	
Niveaux Classes (entières/demi-classes)	Collégiens <input type="checkbox"/> Lycéens <input type="checkbox"/> Apprentis <input type="checkbox"/> Etudiants <input type="checkbox"/> Familles <input type="checkbox"/> 6 ^{ème} <input type="checkbox"/> 2 ^{nde} <input type="checkbox"/> Préciser Préciser Préciser 5 ^{ème} <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} <input type="checkbox"/> Tle <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/>
Nombre d'élèves concernés	
Territoire d'intervention Zones d'interventions	Régional <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Préciser Local <input type="checkbox"/> Préciser
Contenus des séquences	
Support de l'action et outils pédagogiques	
Acteurs et partenaires intervenants dans les séquences	
Nécessité d'une préparation des élèves en amont	OUI <input type="checkbox"/> préciser NON <input type="checkbox"/>

Calendrier prévisionnel des actions	
Promotion et valorisation des actions (temps de promotion, manifestations, restitutions,...)	
Votre action prend-elle en compte les politiques régionales ?	Plan Climat/Transition écologique <input type="checkbox"/> Egalité femmes/hommes <input type="checkbox"/> Préciser
Contact pour l'action	